

11, rue du Château
L-6922 BERG



Tél.: 77 00 49 – 1
Fax: 77 00 82
E-mail: info@betzdorf.lu

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du : 15.05.2017
Date de la convocation des conseillers : 09.05.2017
Date de publication de la séance : 09.05.2017

Présents :

M. Edgard Arendt, M. Patrick Lamhène, M. Marc Ries, M. René Paulus, Mme Joëlle Schiltz, M. Jules Sauer, M. Patrice Silverio, M. Henri Ries, M. Jean-Pierre Meisch

Absents excusés : Mme Fernande Klares-Goergen, M. Reinhold Dahlem
Véronique Hengen, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR No : 8

Fixation du prix de vente du lot de 3 cartes de randonnées intitulé « 400 km de circuits pédestres à la Moselle luxembourgeoise ».

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que le lot de 3 cartes de randonnées intitulé « 400 km de circuits pédestres à la Moselle luxembourgeoise » (publié par le Leader+ Miselerland) est vendu à la réception de l'administration communale ;

Considérant qu'il y a par conséquent lieu d'en fixer le prix de vente ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix des membres présents, de fixer le prix de vente du lot de 3 cartes de randonnées intitulé « 400 km de circuits pédestres à la Moselle luxembourgeoise » à 7.- € / lot.

Berg, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg, le 19 juin 2017.

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

Certificat de Publication

Le bourgmestre de la commune de Betzdorf certifie par la présente que l'avis relatif à l'approbation par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 1^{er} juin 2017, réf : 81dx92094 de la délibération du 15 mai 2017 du conseil communal concernant la fixation du prix de vente d'un lot de 3 cartes de randonnées ,

a été dûment publié et affiché dans toutes les sections de la commune de Betzdorf prévus à cet effet à partir du 19 juin 2017. Par ailleurs, mention en sera faite dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages de la commune.

Berg, le 19 juin 2017.

Le bourgmestre,

Le secrétaire,